

# CERTIPHYTO

## Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques

### > Public concerné/Prérequis

Les professionnels qui :

- Utilisent les produits.
- Mettent en vente et distribuent.
- Exercent des fonctions de conseil.



ÉCOPHYTO  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

### > Modalités de financement

- Financement personnel
- Mobilisation du CPF
- Financement entreprise ou collectivité
- Financement d'un OPCO



### > Tarif

De 12 €/h à 17 €/h selon financeur, catégories et modalités.

Nous contacter pour devis

### > Délais d'accès

Possibilités d'entrées et sorties permanentes

### > Modalités

Déclaration de session effectuée auprès de la DRAAF

Formation + test pour un primo certificat

Formation pour un renouvellement

Test seul pour un certificat initial ou un renouvellement

### > Catégories de certiphyto

En fonction de l'activité professionnelle et du niveau de responsabilité, 5 types de certificats individuels sont proposés :

Catégorie du certiphyto	Activités
Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	Conseiller sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.
Mise en <b>vente</b> , vente des produits phytopharmaceutiques	Vendre des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel et organiser la délivrance des produits, Vendre des produits phytopharmaceutiques à usage grand public et à informer sur leurs conditions d'utilisation.
Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie <b>décideur en entreprise soumise à agrément</b>	Intervenir dans le choix technique des produits, acheter les produits, utiliser les produits chez un tiers, ainsi qu'organiser l'utilisation, Acheter et utiliser les produits pour son propre compte et pour une activité autre que la production agricole.
Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie <b>décideur en entreprise non soumise à agrément</b>	Intervenir dans le choix technique des produits, acheter les produits, organiser leur utilisation et les utiliser, ceci pour son compte ou dans le cadre de l'entraide agricole.
Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques dans la catégorie <b>opérateur</b>	Utiliser les produits, suivant les consignes données.

# CERTIPHYTO

## Certificat individuel de produits phytopharmaceutiques

### > Obtention de la certification

Le Certiphyto peut être obtenu par plusieurs voies possibles :

1. **Validation d'un diplôme agricole** obtenu il y a moins de 5 ans à condition de pouvoir justifier d'une activité professionnelle en rapport avec l'utilisation des produits phytosanitaires. Voir la liste des diplômes éligibles
2. **Test d'1h30** sous forme de QCM (Questionnaire à choix multiples)
3. **Formation de plusieurs jours** avec vérification des connaissances acquises d'une heure pour les formations initiales et sans test pour les formations de renouvellement

Le CFPPA accompagne l'utilisateur à la création de son compte sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) pour demander le certificat.

Les certificats sont délivrés pour une durée de 5 ans, renouvelable.

### Contenu de la formation

- Réglementation
- Prévention des risques pour la santé
- Prévention des risques pour l'environnement
- Stratégies pour limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques



### > Durée

	Formation initiale	Renouvellement	Seuil de réussite
<b>Mise en vente</b> des produits phytopharmaceutiques	21 h	7 h	20/30
<b>Conseil à l'utilisation</b> des produits phytopharmaceutiques	28h	14h	25/30
<b>Décideur</b> en entreprise soumise à agrément	21h	7h	20/30
<b>Décideur</b> en entreprise non soumise à agrément	14h	7h	15/30
<b>Opérateur</b>	14h	7h	12/20

CHIFFRES CLÉS :

Taux de réussite : 100 %

Taux de satisfaction : 100 %

### > Nos atouts

Démarches administratives réalisées par le CFPPA

Etablissement accessible par autoroute (A16/A28), bus et gare SNCF.

Restauration possible sur place

Accessibilité aux personnes en situation de handicap par la rue du Scardon

#### CFPPA - UFA de la Baie de Somme

21 rue du Lieutenant Caron

80100 ABBEVILLE

Tel. 03.22.20.77.65 - Fax. 03.22.24.42.40

[cfppa.abbville@educagri.fr](mailto:cfppa.abbville@educagri.fr)

[www.lycee-baie-de-somme.fr](http://www.lycee-baie-de-somme.fr)

[www.facebook.com/cfppa.ufa.abbville/](https://www.facebook.com/cfppa.ufa.abbville/)



05/2021